



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20240528-CM\_DEL\_24032-DE

Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan au 123 Impasse Yvon Péan - Fontaine Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Christelle LE-BRUN

Étaient absents excusés : Claire HEULIN-RICHER ; Alain TAUNAY

Secrétaire de séance : Bruno POUVREAU

### CM-DEL-24032 / VERSEMENT FDC AU SIÉML DÉPANNAGE DU RÉSEAU EP

**Vu** l'article L.5212-26 du CGCT,

**Vu** le règlement financier du SIÉML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,**

#### **ARTICLE 1**

**DECIDE** de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIÉML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Collectivité	Montant Des travaux TTC	Taux du FDC Demandé	Montant FDC Demandé	Date du dépannage
EP138-23-45	LES BOIS D'ANJOU (F. Guérin)	330.64 €	75 %	247.98€	14/12/2023

EP049-23-133	<b>LES BOIS D'ANJOU (F. Guérin)</b>	283.72 €	75 %	287.79 €	14/12/2023
EP049-23-134	<b>LES BOIS D'ANJOU (Brion)</b>	244.68 €	75 %	183.51 €	20/12/2023
EP280-23-32	<b>LES BOIS D'ANJOU (SGDB)</b>	473.59 €	75 %	355.19 €	12/12/2023

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la **période du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2023**
- Montant de la dépense : 1 432.63 € TTC
- Taux du fonds de concours 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1 074.47 € TTC**

Le versement sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

#### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif De NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'ÉTAT.

#### **ARTICLE 3**

Le président du SIEME, Monsieur le Maire de la commune des BOIS D'ANJOU, le comptable de la collectivité des BOIS D'ANJOU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 mai 2024**

**Le Maire, Sandro GENDRON**

